

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2024-034-COORDO REP+ MARSEILLE LE CANET
	INTITULE DU POSTE	COORDONNATEUR REP+ Secteur collège Massenet Circonscription Marseille Le Canet
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous l'autorité conjointe des co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire renforcé (inspecteur du premier degré, IEN Marseille Le Canet et chef d'établissement, collège Massenet).
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	La fonction de coordonnateur a été créée afin de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.
	MISSIONS	Le coordonnateur est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par les co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire, en lien avec l'IA-IPR référent.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir des liaisons fonctionnelles entre les cycles (1er et 2nd degrés). - Accompagner les équipes d'école et de collège. - Suivre et accompagner l'évaluation du projet du réseau. - Aider à l'organisation et l'animation pédagogique des réseaux. - Aider à l'organisation et au suivi des journées de formation/concertation REP+. - Elaborer et diffuser des documents de travail, instruire et suivre les dossiers, organiser les réunions institutionnelles. - Assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire. - Actualiser et suivre les liaisons avec les partenaires (services de l'Etat, collectivités locales, associations...) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville. - Suivre des actions d'accompagnement à la scolarité.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1er degré comme 2nd degré. - Capacité à travailler en équipe. - Capacité à coopérer avec des personnels de statuts et missions variés. - Savoir adopter le bon positionnement. - Avoir une très bonne maîtrise des outils numériques.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée. La détention d'un CAFIPEMF constitue une réelle valeur ajoutée.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	Principale du Collège Massenet : ce.0132207d@ac-aix-marseille.fr IEN Le Canet : ce.0131305y@ac-aix-marseille.fr